

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

Sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire

PARTICIPATION DES CONSEILLERS

Agnès KIEFFER, Maire, présente

François BERNET, Adjoint, présent

Mario HEGY, Adjoint, présent

Corinne SIGRIST, Adjointe, présente

PETERSCHMITT Frank, présent

AMBIEHL André, absent, excusé

BINTZ Marie-Nella, présente

ANTOINE Vincent, présent

BELLICAM Gervais, présent

HEGY Jérôme, présent

FINANCE Jean-Claude, absent, excusé

SCHNEIDER Doris, présente

AMBIEHL-VICHERY Astrid, présente

KUHN Christian, présent

TUGLER Laurent, présent

SECRETARIAT DE SEANCE

Martine REINHART, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2009	1
.....	
2. Finances communales – Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA	1
.....	
3. Lotissement "Les Boutons d'Or" – Incorporation dans le domaine public de la voirie	2
.....	
4. Lotissement "Die Laender" – Mainlevée d'un droit de résolution	2
.....	
5. Etudes d'aide à la décision en matière d'assainissement – Maîtrise déléguée	3
.....	
6. Informations	4
.....	
7. Divers	5
.....	

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2009

Le compte rendu de la séance du 26 février 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Finances communales – Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA

Monsieur Mario HEGY expose les modalités d'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA, inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds

qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la Préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Mario HEGY,

En application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du CGCT, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1615-6 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Ø a pris acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 101 934 € ;
- Ø a décidé d'inscrire au budget primitif de la Commune 235 100 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 130. 64 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- Ø autorise Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la Commune de Rustenhart s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

3. Lotissement "Les Boutons d'Or"- Incorporation dans le domaine public de la voirie

Madame le Maire rappelle :

Aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Thierry GABRIEL, Notaire à Neuf-Brisach (68600), le 3 mars 2009, la Commune de Rustenhart est devenue propriétaire des parcelles suivantes, biens et droits immobiliers sis à Rustenhart (68740), Rue de Dessenheim, cadastrés comme suit :

- section 5, numéro 155/2, lieudit « Rue de Dessenheim », nature « jardin », pour une contenance de 2,26 ares (deux ares, vingt-six centiares) ;
 - section 5, numéro 162/3, lieudit «Village », nature « terres », pour une contenance de 7,40 ares (sept ares, quarante centiares) ;
 - section 5, numéro 173/6, lieudit «Village », nature « terres », pour une contenance de 2,00 ares (deux ares) ;
 - section 5, numéro 179/7, lieudit «Village », nature « terres », pour une contenance de 2,37 ares (deux ares, trente sept centiares) ;
 - section 5, numéro 176/6, lieudit «Village », nature « terres », pour une contenance de 0,41 are (quarante et un centiares).
- Soit ensemble : 14,44 ares (quatorze ares, quarante quatre centiares)

Ceci exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Ø décide d'intégrer ces parcelles dans le domaine public de la Commune de Rustenhart ;
- Ø demande l'élimination de ces parcelles du Livre Foncier ;

Ø autorise Madame le Maire à effectuer toutes formalités à ce sujet et à signer tous documents nécessaires.

4. Lotissement "Die Laender" – Mainlevée d'un droit de résolution

Madame le Maire rappelle que le terrain cadastré section 26, parcelle numéro 177/15, formant le lot numéro 23 du lotissement communal « Die Laender », devenu propriété de Monsieur Stéphane Louis Camille TINEL et de Madame Marie-Odile Thérèse Michèle Paule MACE, son épouse, par acte du 5 avril 1997 reçu par Maître Pierre FREHRING alors Notaire à Ensisheim (68190), est grevé au Livre Foncier d'un droit de résolution au profit de la Commune de Rustenhart.

Ledit bien a fait l'objet d'un permis de construire pour édification d'une maison à usage d'habitation, accordé le 27 mars 1997 sous n° 68 290 97 D0004 dont attestation de conformité a été délivrée en date du 17 octobre 1997.

En conséquence, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø donne mainlevée avec désistement de tous droits d'hypothèque et autres, et consent à la radiation entière et définitive de l'inscription suivante inscrite au Livre Foncier de Rustenhart, sur feuillet ouvert au nom des époux TINEL : « 22.04.1997 – Droit à l'action résolutoire au profit de la Commune de Rustenhart, confit à l'acte de vente du 05.04.1997. »

Ø autorise Madame le Maire à signer tous actes à intervenir.

5. Etudes d'aide à la décision en matière d'assainissement – Maîtrise déléguée

Afin d'opérer des choix en matière d'assainissement, la Commune doit engager une démarche d'élaboration d'un zonage d'assainissement.

Issu de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, celui-ci comporte des éléments concernant le mode d'assainissement (secteurs relevant de l'assainissement collectif ou non collectif) et l'évacuation des eaux pluviales (secteurs où il convient de prévoir des mesures pour la régulation des débits ou le traitement des eaux pluviales).

Ce zonage d'assainissement ou schéma directeur d'assainissement est donc un document d'étude et de synthèse qui détaille l'état actuel de l'assainissement sur la Commune et les différentes solutions adaptées à la Commune. Grâce à cet outil d'aide à la décision, la Commune est en mesure de déterminer le mode de gestion de l'assainissement sur son territoire et les moyens requis pour sa mise en œuvre.

Adapté aux spécificités de chaque commune, il comporte trois phases :

1. l'état des lieux de l'assainissement, du milieu naturel et des usages de l'eau sur le territoire communal assorti d'un questionnaire aux habitants, d'une enquête de terrain et d'une étude de sol ;
2. l'élaboration de scénarios d'assainissement comprenant une estimation sommaire des travaux, sur la base des éléments précités ;
3. l'analyse de la (ou des) solution(s) retenue(s) et de leur influence sur le prix de l'eau avant présentation d'un rapport final.

Les enjeux techniques et financiers liés à la question de l'assainissement font apparaître l'intercommunalité comme un périmètre d'intervention pertinent. La réalisation d'un plan de zonage constitue à cet égard, le point de départ idéal.

Par conséquent, Madame le Maire propose de transférer cette compétence à la Communauté de Communes Essor du Rhin en ayant recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Ø approuve le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Essor du Rhin, pour la réalisation des études d'aide à la décision en matière d'assainissement ;
- Ø autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de la maîtrise d'ouvrage précitée.

6. Informations

6.1. Déclaration d'intention d'aliéner

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la demande d'acquisition de biens immobiliers :

- sis section 3, parcelle 97/22, au lieudit "Village", d'une contenance de 21 m², et
 - sis section 3, parcelle 94/23, 6 Rue des Muguets, d'une contenance de 4 m²,
- formulée par Madame et Monsieur Alain KUHN domiciliés à Muttersholtz (67600) au profit de Monsieur Christian KUHN domicilié à Rustenhart.

6.2. Accueil Mairie – Fin de mission pour Denise MEYER

Le 9 mars 2009, Nathalie HAUSHERR a repris ses fonctions à l'accueil de la Mairie, au terme de son congé de maternité. Ce retour met fin à la mission de remplacement exercée par Madame Denise MEYER, par ailleurs adjointe administrative à la Mairie de Niederhergheim et 1^{ère} Adjointe au Maire de Biltzheim, et dont le concours a été unanimement apprécié.

6.3. Autorisations d'urbanisme instruites et délivrées du 15 mars au 31 décembre 2008

Monsieur François BERNET rejoint l'Assemblée à 21 heures 20.

TYPE D'AUTORISATION	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE	DATE DE L'ARRETE D'AUTORISATION
Permis d'aménager	SOVIA	Lotissement « Hirtzfeld »	01.10.08	03.03.09
Permis de construire	SELLET Joël	Abris à bois	11.04.08	29.07.08
Permis de construire	SITTERLE Frédéric MATILDE Odette	Maison individuelle	05.06.08	12.09.08
Permis de construire	NAUD Dolorès DRIESBACH Michaël	Maison individuelle	04.08.08	29.08.08
Permis de construire	HEGY Jean-Claude	Aménagement combles	17.09.08	20.11.08
Permis de construire	ORSAL Loïc	Aménagement Combles	28.10.08	24.03.09
Permis de construire	BOESCH Frédéric	Maison individuelle	26.11.08	20.01.09
Permis de construire	MASSA Jean-Michel	Couverture terrasse	12.12.08	10.03.09
Permis de construire	COZZA Serge	Maison individuelle	29.12.08	En cours
Déclaration préalable	FUCHS Jules	Véranda	07.04.08	26.05.08
Déclaration préalable	SCHATT Vincent	Garage	11.04.08	28.04.08

Déclaration préalable	BIRR Christian	Véranda	21.05.08	15.07.08
Déclaration préalable	BIER Jean-Claude	Panneaux solaires	12.06.08	22.07.08
Déclaration préalable	AMBIEHL Paul	Panneaux solaires	30.06.08	11.07.08
Déclaration préalable	BERNARD Romuald	Véranda & Pergola	25.11.08	15.01.09

- 6.4. Conseil Général du Haut-Rhin – Présentation du "PASS-FONCIER"
- 6.5. Service minimum d'accueil dans les établissements scolaires – Bilan de la grève du 19 mars 2009
- 6.6. Association "Trike Two Days" – Concentration de trike les 17,18 et 19 juillet 2009
- 6.7. Projet de porcherie industrielle à Munchhouse – Actualités
- 6.8. Acquisition foncière Rue de la Chapelle – Abornement des parcelles
- 6.9. Communauté de Communes "Essor du Rhin" – Acquisition d'un cinémomètre pour chaque village membre
- 6.10. Aménagement des entrées de village en prés fleuris
- 6.11. Ecole élémentaire – Echange scolaire franco-allemand
Compte rendu de la visite effectuée par les écoliers rustenhartois à l'école élémentaire de Ballrechten Dottingen le 24 mars 2009 – La réception des correspondants à l'école élémentaire de Rustenhart aura lieu le 23 juin prochain.
- 6.12. Environnement – Semaine des alternatives aux pesticides du 20 au 29 mars 2009
Compte rendu de la journée d'information à destination des élus et agents communaux, sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi que sur les techniques alternatives d'entretien, qui s'est déroulée à Ebersheim (67600) le 26 mars 2009.
- 6.13. Dates à retenir
9 avril 2009 à 19h 30 – Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Aide Sociale (C.C.A.S.)
15 avril 2009 à 19h 30 – Réunion de la Commission Fleurissement
22 avril 2009 à 20h – Réunion de la Commission des Travaux
30 avril 2009 à 10h – Réunion du Bureau de l'Association Foncière
30 avril 2009 à 20h – Réunion du Conseil Municipal

7. Divers

7.1. Tour de table

Madame Doris SCHNEIDER s'enquiert de la date d'installation de la plaque et des numéros de rue de la Rue des Boutons d'Or. Monsieur François BERNET l'informe que la commande a été passée courant janvier 2009 et que la livraison devrait intervenir sous peu.

Monsieur Frank PETERSCHMITT propose de revoir la signalétique directionnelle relative au Rheinfelderhof et souhaiterait la voir complétée par une signalétique

informative pour la société LIMAGRAIN. L'étude sera réalisée par les services techniques puis débattue en commission de travaux.

Monsieur Jérôme HEGY soulève le problème de l'élagage des plantations riveraines des voies publiques. Il est rappelé que le Maire peut, en vertu de ses pouvoirs de police, imposer aux riverains d'élaguer les haies ou les arbres susceptibles d'entraver la circulation, voire de supprimer les plantations gênantes pour la visibilité ou la survie des plantations présentes sur le domaine public. Une information sera diffusée auprès des propriétaires concernés.

Dans l'impossibilité d'assister à la réunion organisée le 10 mars dernier avec les responsables de l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), Monsieur Jérôme HEGY s'informe de l'avancement du dossier. Madame le Maire rappelle brièvement la teneur de l'entretien en précisant qu'il a été suivi d'une visite des lieux ainsi que d'un relevé topographique avec remise de plans et prise de photographies et de métrés.

Il termine son intervention par la question relative à une échéance importante pour la Commune, le diagnostic réglementaire d'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) aux handicapés. Monsieur Mario HEGY précise que ce dossier sera pris en charge par la Communauté de Communes Essor du Rhin dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Pour éviter la juxtaposition d'un poteau électrique, nouvellement installé Rue de Balgau pour desservir la construction de Madame Nathalie TUGLER, et d'un lampadaire d'éclairage public, le luminaire sera déposé de son mât et directement fixé sur le pylône électrique. Cette intervention sera menée conjointement avec l'installation d'un candélabre supplémentaire au Rheinfelderhof (réservation déjà en attente) précise Monsieur François BERNET.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 55 .

Conseillers	Procurations	Emargement
KIEFFER Agnès		
BERNET François		
HEGY Mario		
SIGRIST Corinne		
PETERSCHMITT Frank		
AMBIEHL André	./.	./.
BINTZ Marie-Nella		
ANTOINE Vincent		
BELLICAM Gervais		
HEGY Jérôme		
FINANCE Jean-Claude	./.	./.
SCHNEIDER Doris		

AMBIEHL-VICHERY Astrid		
KUHN Christian		
TUGLER Laurent		